



Aléria, le 11 février 2025



CP. BORGGO

Extractions médicales, comme pour le reste, gestion catastrophique !

Sur le CSA en date du mercredi 5 février dernier, où il a été évoqué les compositions d'équipes pour ce genre de missions sensibles, pour **FO Justice Borgo** les choses semblaient claires...

Il y a la sortie en urgence ou la sortie programmée à gérer ...

Force est de constater que le Chef d'établissement (CE) n'a pas entendu les mêmes consignes données par le Directeur Interrégional adjoint (DIA) et la responsable ARPEJ, s'appuyant apparemment sur des écrits, qui seraient contraire à ce qui a été dit en CSA ??

Alors.... Ordres, contre-ordres ?

- Que fait-on de la doctrine de 2019, concernant les compositions d'équipes sur les extractions médicales ?
- Doit-on l'appliquer où devons-nous continuer à faire « *comme ça vient* » sur les sorties médicales **programmées** ?
- Sommes-nous capables de travailler avec une organisation logique ?

FO Justice de Corse ne se contentera pas de ce double discours, signalé depuis presque deux ans et qui continue.

FO Justice de Corse demande qu'une réunion soit organisée en présence du DIA, de la responsable ARPEJ et du responsable EJ de Borgo, pour définir une fois pour toute «*de combien d'agents l'équipe doit-elle être composée pour une extraction médicale programmée* ».

Nos demandes où questions sont-elles si compliquées ??

Pour FO Justice de Corse cela confirme bien notre écrit du 16 octobre 2024, où nous déclarions « *les établissements de l'Île ne sont pas gérés comme les autres, des dérogations sont accordées, surtout lorsque ça arrange l'Administration Pénitentiaire* »

Pour FO Justice de Corse, la situation ne risque pas de s'arranger avec une gestion aussi catastrophique...surtout en se projetant sur les échéances qui arrivent au CP. Borgo !

L'UISP FO Justice de Corse

